



Ville de

# Morhange ~ Moselle

## CONSEIL MUNICIPAL

### Compte rendu de la séance du 13 février 2023

Le Conseil Municipal s'est réuni à 19h00 à l'Hôtel de Ville,

Sous la présidence de Monsieur Christian STINCO, Maire de Morhange.

Membres présents : STINCO Christian, TREUVELOT Bernard, LUDMANN Hélène, MULLER Jean-Paul, BARTH Ronald, MARX Joëlle, BITTE Claude, ROMANAZZI Giancesare, CORDIER Jean, FREY Véronique, HOEHN Sophie, MANSUY Régis, BITTE Myriam, CORDONNIER Vincent, HEIN Célia, PERNET Nadine, NICOLAS Grégory.

Membres absents : ATTOU Malika (procuration à LUDMANN Hélène), OMAR Hamid (arrivé à 19h20 pour le point n° 5), AKYOL Sultan (procuration à STINCO Christian), MULLER Sylvie (procuration à FREY Véronique), HANIF Djamal, PARMENTIER Sylvain.

Le Maire désigne M. ROMANAZZI Giancesare secrétaire de séance.

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'observer une minute de silence en la mémoire des victimes du séisme en Turquie et en Syrie.

### ORDRE DU JOUR

#### Vie du Conseil :

- 1 – Désignation des membres du CST

#### Vie communale :

- 2 – Convention Mutche – Police Municipale
- 3 – Modification des statuts de la CASAS

#### Finances :

- 4 – Suppression des postes garde-pêches
- 5 – Centre socioculturel – Tarifs vaisselle
- 6 – Bail commercial Mutche – CAP FUN
- 7 – AMISSUR - Sécurisation
- 8 – Divers

**POINT n°1 : Constitution du Comité Social Territorial local.**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique et notamment l'article L 251-5

**Vu** l'ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique,

**Vu** le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, et notamment les articles 2, 4, 6 et 30 al. 2

**Vu** la délibération en date du 9 mai 2022 décidant la création d'un Comité Social Territorial local et fixant le nombre de représentants de la collectivité titulaires au sein du CST à 4 avec parité Homme / Femme ;

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

✓ **DE NOMMER :**

TITULAIRES :

- Christian STINCO
- Joëlle MARX
- Ronald BARTH
- Véronique FREY

SUPPLEANTS :

- Bernard TREUVELOT
- Célia HEIN
- Grégory NICOLAS
- Sylvie MULLER

Membres au sein du Comité Social Territorial local.

**POINT n°2 : Convention pluri communale de partenariat et mise à disposition de service public.**

**Vu** l'article L 512-1 et suivants du Code de Sécurité Intérieure ;

**Vu** le Décret n° 2013-1113 du 4 décembre 2013 relatif aux dispositions des livres Ier, II, IV et V de la partie réglementaire du code de la sécurité intérieure (Décrets en Conseil d'Etat et décrets simples) ;

**Considérant** qu'une partie du site touristique appartenant à la Ville de Morhange ainsi que les itinéraires pour y accéder, empiètent sur les bans communaux des Communes de BARONVILLE et HARPRICH ;

**Vu** la délibération en date du 11 mars 2021 autorisant monsieur le Maire à signer une convention pluri communale de partenariat et mise à disposition du service de la Police municipale pour une durée de trois ans maximum, renouvelable par délibération du Conseil Municipal sauf désistement d'une des Communes qui annulera la présente dans un délai de trois mois après délibération des Communes membres ;

Monsieur le Maire précise que quelques modifications ont été apportées à cette convention pluri communale annexée à la présente délibération.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

✓ **D'APPROUVER** la convention pluri communale annexée à la présente délibération,

- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération.

### **POINT n°3 : Modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Saint-Avoid Synergie.**

L'arrêté préfectoral n°2019-DCL/1-084 du 27 décembre 2019 détermine à ce jour les statuts de la Communauté d'Agglomération Saint-Avoid Synergie.

Constatant un déficit en matière de praticiens de santé sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Saint-Avoid Synergie ;

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire de l'Agglomération Saint-Avoid Synergie, séance du 18 janvier 2023, point n° 1 actant favorablement la modification des statuts de la CASAS, il convient de se prononcer sur l'ajout de nouvelles compétences optionnelles dans le domaine de la santé, à savoir :

- ✓ L'élaboration du Contrat Local de Santé ou tout schéma ou document équivalent ;
- ✓ L'attribution d'aides financières à tout nouveau médecin généraliste ou spécialiste de santé, qui s'installera sur un territoire des communes du territoire de la CASAS ;
- ✓ La promotion de la Santé sur le territoire de la CASAS.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ **APPROUVE** les modifications des statuts ci-annexés qui comprennent la nouvelle compétence optionnelle dans le domaine de la santé ;
- ✓ **AUTORISE** M. le Maire de la Commune de Morhange ou son représentant à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la délibération.

### **POINT n°4 : Suppression des postes de garde-pêche.**

**Vu** la délibération en date du 30 mai 2016 nommant un garde-pêche et lui attribuant une indemnité annuelle de 2 000 € ;

**Vu** la délibération en date du 18 juillet 2017 autorisant la nomination d'un second garde-pêche avec une indemnité annuelle de 2 000 € ;

**Vu** la délibération du 24 janvier 2018 maintenant l'indemnité annuelle du second garde-pêche à 2 000 € ;

**Vu** la délibération du 11 mars 2021 portant création d'un troisième poste de garde-pêche avec une indemnité annuelle de 2 000 € ;

**Vu** la délibération du 19 janvier 2023 portant suppression des postes de garde-pêches au 31 décembre 2022 ;

**Considérant** que la Commune ne souhaite plus missionner de garde-pêche pour les étangs de la Mutche et Claire-Forêt à compter du 28 février 2023 et non à compter du 31 décembre 2022,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ✓ **D'AUTORISER** le Maire à suspendre la surveillance des étangs de la Mutche et Claire-Forêt ;
- ✓ **DE SUPPRIMER** les postes de garde-pêche au 28 février 2023.

### **POINT n° 5 : Centre socioculturel - Tarif vaisselle.**

**Vu** la délibération en date du 28 juin 2022 approuvant la convention de location du Centre Socioculturel ainsi que les tarifs de la vaisselle ;

**Considérant** qu'un inventaire vaisselle a été refait avec revalorisation des tarifs ;

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** l'inventaire ainsi que les tarifs de la vaisselle tels que présentés en annexe ;
- ✓ **D'AUTORISER** M. le Maire à facturer la vaisselle cassée aux locataires du Centre Socioculturel.

**POINT n° 6 : Domaine touristique de la Mutche – Bail commercial.**

**Vu** la délibération en date du 19 janvier 2023 autorisant le Maire ou son représentant à mener les discussions nécessaires avec le Groupe CAPFUN en vue de présenter un bail commercial ;

**Considérant** le bail commercial annexé à la présente délibération consenti et accepté pour une durée de neuf années entières et consécutives et commençant à courir le 1er mars 2023 pour se terminer le 29 février 2032 pour un loyer annuel égal à 3% HT du chiffre d'affaires global de l'activité (d'hébergement et d'accès tiers à la zone de loisirs), sans que ce loyer variable ne puisse être inférieur à 10 000 € la première année, et 15 000 € les années suivantes.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** le bail commercial annexé à la présente délibération ;
- ✓ **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer ce bail commercial avec le groupe CAPFUN.

**POINT n° 7 : Demande de subvention départementale AMISSUR – Travaux de sécurisation de rues.**

La commune de Morhange souhaite sécuriser différentes zones de la ville où il est constaté le passage de véhicules à vitesse excessive, bien au-dessus des vitesses autorisées.

Il a été identifié ainsi plusieurs rues où la vitesse est excessive :

- Le chemin de la poudrière
- La rue Castelnau
- La route de Conthil
- La rue Verlaine
- La rue Montmorency

Pour ralentir la circulation sur ces zones, il est proposé d'y intégrer diverses installations : écluses doubles, feux pédagogiques, passages piétons.

Le coût total de cette opération est chiffré à 53 199,05 € HT :

- Le chemin de la poudrière pour 11 759,46 € HT
- La rue Castelnau pour 4 359,25 € HT
- La route de Conthil pour 21 359,21 € HT
- La rue Verlaine pour 8 804,63 € HT
- La rue Montmorency pour 6 916,50 € HT

M. le Maire propose de faire une demande de subvention au Conseil Départemental de Moselle au titre du dispositif d'Aide Mosellane aux Investissements Spécifiques à la Sécurité des Usagers de la Route (AMISSUR) pour les projets évoqués ci-dessus et pour un montant estimé à 15 959,71 € HT.

Taux espéré : 30 %

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** le projet de sécurisation des rues tel que décrit ci-dessus.
- ✓ **D'APPROUVER** le budget prévisionnel du projet tel que présenté dans le document annexé.
- ✓ **DE SOLLICITER** auprès du Conseil départemental de Moselle une subvention de 30 % du montant du projet, soit 15 959,71 € HT.
- ✓ **DE S'ENGAGER** à financer la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.
- ✓ **D'INSCRIRE** le montant de ces dépenses au budget de la Commune.
- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce projet.

La séance est levée à 19h50.

Le secrétaire de séance,  
Giancesare ROMANAZZI



Le Maire,  
Christian STINCO

